



DURÉE
2 heures



EFFECTIF
Jusqu'à 15 pers.



VALIDITÉ
Permanente



PRÉREQUIS
10 ans



PUBLIC VISÉ
Citoyen



Objectifs

Initier le plus grand nombre de citoyens aux compétences nécessaires pour devenir le premier maillon de la chaîne de secours et ainsi préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés

Programme

Après une présentation du programme, du formateur et des participants :

- Le citoyen de Sécurité Civile
- Protection
- Alerte
- Hémorragies
- Arrêt cardiaque
- Perte de connaissance
- Plaies

Épreuves pratiques

Cette formation est réalisée en partenariat et sous la gestion administrative et pédagogique de la Fédération Française des secouristes et Formateurs Policiers qui dispose de l'habilitation du Ministère de l'Intérieur.

Organisation



Méthodes pédagogiques
Démonstrations, mises en situation, outils multimédias



Évaluation
Conforme au RIFC de la F.F.S.F.P détentrice de l'habilitation.



Apprenant
Participation active

Cadre légal



Réglementation
Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours



Intervenant
Formateur appartenant à la FFSFP



Accessibilité
Accessible aux personnes en situation de handicap



Modalité d'accès
A l'initiative de l'employeur ou à la demande du salarié / du citoyen